

ARRETE n° 24-531

Portant sur la nomination de la Responsable de la mention de Master RE

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 06 juin 2024 et par le CA du 20 juin 2024.

ARRETE

Article 1 :

Madame Dominique GAITI, enseignante-chercheuse, est nommée Responsable de la mention de Master « Risques et Environnement » à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « A-3-3-9 Responsabilité de Mention de Master » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 12 décembre 2024,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressée

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr